



Je suis une personne en situation de handicap

Avec la carte mobilité inclusion qui doit être visible :

- je stationne prioritairement sur les places réservées (GIG GIC)
- s'il n'y a pas de place disponible, je peux stationner gratuitement ailleurs

Stationnement limité à 24 h



Emplacement arrêt-minute

Vous bénéficiez de 20 minutes **GRATUITES** aux arrêts-minute.

Forfait post stationnement FPS

- Il est dû en cas d'absence de paiement
- Il est payable dans les 4 jours sur chaque horodateur (remise de 5 € sur le secteur rouge en cas de paiement dans les 24h).
- Le Code de la route s'applique tout le temps (stationnement gênant, hors emplacement délimité...).
- Les agents de surveillance de voie publique sont équipés d'appareil électroniques permettant le contrôle.

Modalités d'inscription

où ?

Police municipale

+33 (0)5 59 48 23 15

✉ policemunicipale@hendaye.com

Pièces à fournir

- Carte grise
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) ou taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- Paiement du forfait : 15€ en chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces

> Si vous êtes déjà inscrit depuis l'année précédente, votre renouvellement se fait sur simple déclaration sur l'honneur avec le paiement.

> Après l'inscription, l'abonnement ou le forfait est actif dans un délai d'une semaine.

> **Paiement de l'abonnement**, exclusivement après inscription en mairie, sur l'horodateur ou sur l'application flowbird.fr

Renseignements

Mairie d'Hendaye +33 (0)5 59 48 23 23

Mairie - Place de la République

www.hendaye.fr

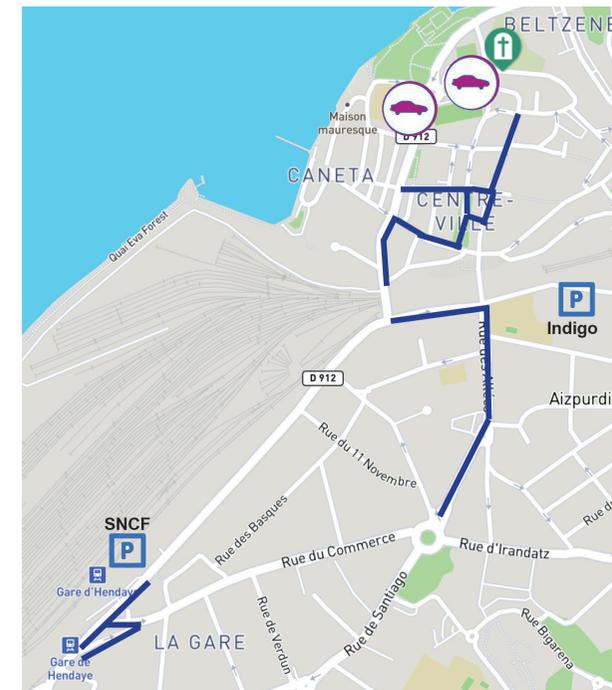
Réalisation Ville d'Hendaye - Service Communication - Janvier 2020

STATIONNER À HENDAYE

stationnement résidentiel



VILLE
D'HENDAYE
HENDAIKO
HERRIKO
ETXEA



Ma résidence principale se situe à Hendaye

Je bénéficie de deux dispositifs :

Un forfait annuel de 15€

- 2 x 4 heures dans le secteur rouge/jour
- 2 x 1 heure dans le secteur bleu/jour

Un abonnement mensuel de 20€

Il donne droit à un stationnement illimité (sans toutefois occuper un stationnement pendant plus de 7 jours consécutifs, comme le prévoit l'article R417-12 du code de la route).

Voir arrêté municipal 514.2019 (détail des rues) sur le site www.hendaye.fr

Je possède une résidence secondaire

Je bénéficie **d'un forfait annuel de 15€**

- 2 x 4 heures dans le secteur rouge/jour
- 2 x 1 heure dans le secteur bleu/jour

J'habite Bariatou et Urrugne (quartiers Béhobie et Dorrondeguy (rue Legarraalde))

Je bénéficie **d'un forfait annuel de 15€**

- 2 x 2 heures dans le secteur rouge/jour
- 2 x 1 heure dans le secteur bleu/jour

parkings gratuits

- > Parking du vieux fort > Parking Belcénia
- > Parking Ficoba (Irun)

secteur plage

Gratuit entre 12^h30 et 14^h

Secteur 1 : Payant toute l'année

Secteur 2 : Payant du 1^{er} avril au 31 octobre

Secteur 3 : Payant du 15 juin au 15 septembre
Parkings des Orangers, Bld de Txingudi, esplanade Bidassoa et rue Armatonde

secteur centre-ville

Gratuit entre 12^h et 14^h,
et dimanches et jours fériés-

Toute l'année
De 9^h à 12^h et de 14^h à 19^h

